Décès

Gratuit en Mairie du lieu du décès.
Pièces à fournir : originaux

- Livret de famille du défunt ou de la défunte
- carte d’identité du défunt ou de la défunte
- certificat de décès du médecin
- pièce d’identité du déclarant

Quand la personne décédée n'a pas de livret de famille ou carte d'identité, fournir un extrait de naissance (à demander au lieu de naissance).